

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux mobiles

Plus de 48 400 sites 4G autorisés par l'ANFR en France au 1^{er} octobre 2019

Maisons-Alfort, le 3 octobre 2019 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles.

Au 1er octobre 2019, 48 437 sites 4G sont autorisés par l'ANFR, dont 43 051 en service, tous opérateurs confondus.

Au mois de septembre, les autorisations et mises en service de sites 4G ont poursuivi leur progression :

- les **demandes d'autorisations des sites 4G** se sont accrues de **1,2 %** ;
- les **mises en service de sites 4G** ont augmenté de **1,2 %**.

En France, 5 bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

- 16 347 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **700 MHz**¹ (+ 6,7 % sur un mois) ;
- 39 551 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **800 MHz** (+ 1,3 % sur un mois) ;
- 40 615 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **1 800 MHz** (+ 1,0 % sur un mois) ;
- 17 568 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,1 GHz** (+ 2,2 % sur un mois) ;
- 32 141² sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,6 GHz** (+ 0,6 % sur un mois).

Outre-Mer, **2 573 sites sont autorisés** pour la 4G :

- 2 099 sites** sont autorisés dans la bande **800 MHz** ;
- 1 848 sites** sont autorisés dans la bande **1 800 MHz** ;
- 76 sites** sont autorisés dans la bande **2,1 GHz** ;
- 1 280 sites** sont autorisés dans la bande **2,6 GHz**.

Le bilan des sites **4G mis en service** en métropole s'établit comme suit :

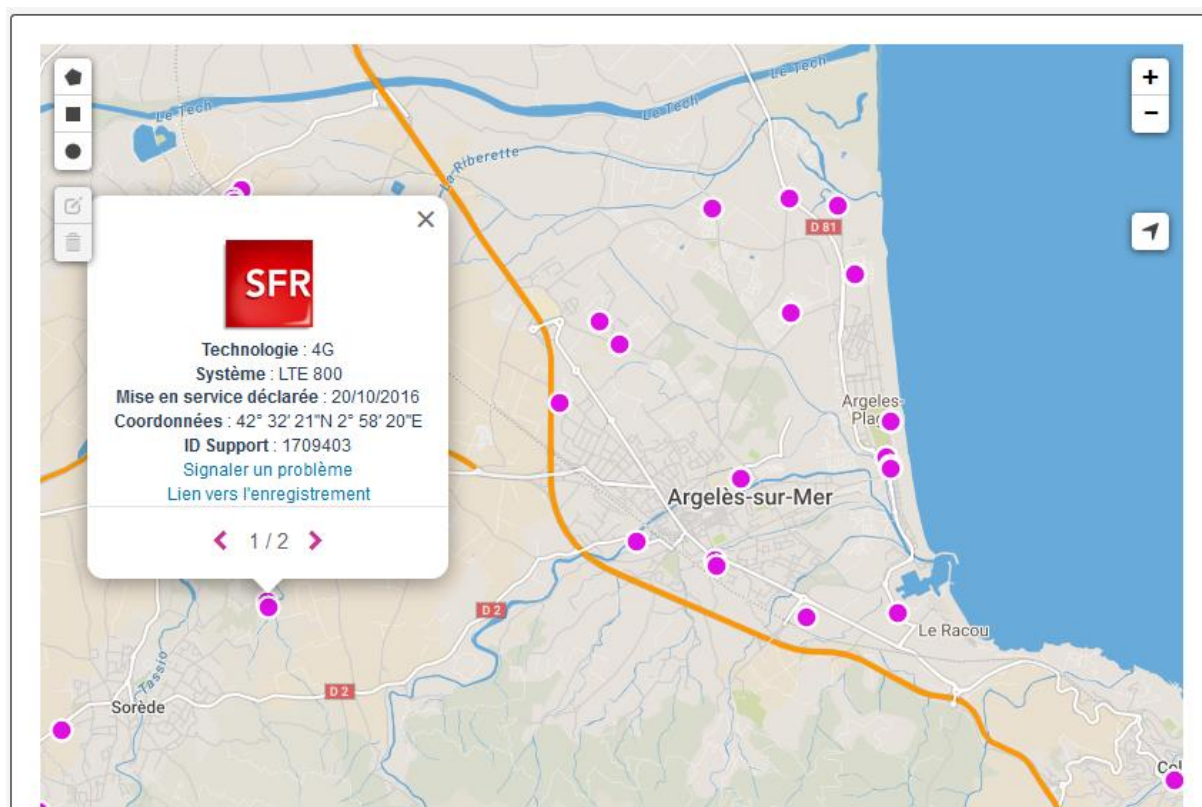
1. Orange (**20 054 sites**, + 203 en septembre 2019);
2. SFR (**18 025 sites**, + 79 en septembre 2019);
3. Bouygues Télécom (**17 622 sites**, + 62 en septembre 2019);
4. Free Mobile (**13 636 sites**, + 390 en septembre 2019).

¹ Pour mémoire, la bande 700 MHz est disponible pour le très haut débit mobile sur l'ensemble du territoire à l'issue du transfert complet de cette bande, utilisée initialement pour des services audiovisuels, depuis juillet 2019. Pour plus de détails sur le calendrier : <https://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/bande-700-mhz/precisions-sur-les-phases-de-deploiement/>

² Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.

35 nouvelles stations 5G expérimentales ont par ailleurs été autorisées par l'ANFR en septembre 2019 dans la bande 3,5 GHz, pour un total de 398 stations autorisées en France.

Pour voir avec précision, dans un territoire donné, la situation du déploiement des réseaux mobiles des différents opérateurs, l'observatoire cartographique permet de zoomer sur une zone de votre choix et de voir quels sont les sites déployés et par quel opérateur :



<http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/observatoire-en-carte/>

Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur data.anfr.fr

L'ANFR, établissement public de l'Etat placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise les opérateurs mobiles à implanter leurs sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Contact presse : presse@anfr.fr – 01 45 18 72 07

Retrouvez-nous sur :

